

## 7/ CAF – Délibération convention

**Objet :** CAF – Convention de Territoire Globale – Délibération n° 2021-40

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la commune est actuellement signataire du contre Enfance Jeunesse (CEJ). Celui-ci arrivera à échéance le 31 décembre 2021. Ce contrat sera remplacé par la CTG (Convention de Territoire Globale). Cette convention est signée dans le cadre de la garderie périscolaire ALSH (Accueil de Loisirs sans Hébergement).

Monsieur le Maire sollicite l'assemblée délibérante pour l'autoriser à signer cette nouvelle convention, afin de continuer à bénéficier de la prestation de service versée pour l'ALSH périscolaire.

Le conseil municipal :

Pour 14 VOIX POUR dont 2 procurations  
Contre 0  
Abstention 0

- **ACCEPTÉ** que la nouvelle convention dite Convention de Territoire Globale soit établie entre la commune et la CAF
- **AUTORISE** monsieur le Maire à signer ladite convention

## 8/ FINANCES - DEVIS

### Plaquettes forestières

Un contrat avait été signé pour une durée de 1 an avec Coforet pour la livraison de plaquettes forestières pour la chaufferie bois.

**Objet :** PLAQUETTES FORESTIÈRES – Délibération n° 2021-41

Monsieur le Maire propose de reconduire le prestataire COFORET pour établir le contrat d'approvisionnement des plaquettes forestières destinées à la chaufferie bois communale. La reconduction du contrat est prévue pour 3 ans à savoir du 01/07/2021 au 30/06/2024.

- Coforet (Lamure-sur-Azergues) : .....23,50 € HT / MAP pour toute la durée du contrat.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **14 VOIX POUR** (dont 2 voix par procuration), **soit À L'UNANIMITÉ**

- ↳ **ACCEPTÉ** le contrat présenté
- ↳ **AUTORISE** monsieur le Maire à signer le contrat d'approvisionnement des plaquettes forestières
- ↳ **DIT** que les crédits sont prévus au BP 2021 au 60621.

### Amortissements

À la suite de la fusion de 3 trésoreries et la création du SGC (service de gestion comptable), les délibérations relatives aux amortissement doivent être regroupées par une délibération générale et transmises. Dans un premier temps, les différentes délibérations concernant les amortissements de la commune ont été adressées. Monsieur le Maire propose donc de prendre une nouvelle délibération.

**Objet :** Délibération générale de regroupement des amortissements – Délibération n° 2021-42

Monsieur le Maire présente les différentes délibérations relatives aux amortissements :

- Vu la délibération n° 6 du 07 octobre 2010 relative à la subvention versée au SDIS pour la construction du casernement
- Vu la délibération n° 7 du 07 octobre 2010 pour la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles
- Vu la délibération n° 2013/17 du 21 février 2013 relative à l'amortissement de la chaufferie avec réseau de chaleur et du tracteur acquis en 2012.



### Amortissement du casernement du SDIS

Durée de l'amortissement : 15 ans  
Quote-part mairie de Lamure : 10 492,00 €  
Première annuité : 2011

Montant annuité 2011 : 699,47 €  
Montant annuité 2012 : 1 398,33  
Montant annuité 2013 à 2025 inclus : 2 098,40 €  
Montant annuité 2026 : 1 398,33 €  
Montant annuité 2027 : 700,67 €

### Amortissement chaufferie bois et subvention amortissable

Durée de l'amortissement : 20 ans  
Dépense amortissable : 284 627,01 €  
Première annuité : 2013

Montant annuité : 14 231,35 €  
Dernière annuité : 2032

Durée de l'amortissement : 20 ans  
Dépense amortissable : 143 494,00 €  
Première annuité : 2013

Montant annuité : 7 174,70 €  
Dernière annuité : 2032

### Amortissement Tracteur Valtra

Durée de l'amortissement : 10 ans  
Dépense amortissable : 71 387,78 €  
Première annuité : 2013

Montant annuité : 7 138,78 €  
Dernière annuité : 2022

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir valider cette délibération regroupant les 3 amortissements.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **14 VOIX POUR** (dont 2 voix par procuration), **soit À L'UNANIMITÉ**

- ↳ ENTÉRINE les amortissements tels que présentés ci-dessus
- ↳ DIT que les crédits sont prévus au BP chaque année aux différentes imputations d'ordre budgétaire conformément au certificat administratif joint lors de l'émission des mandats et titres.

## Devis

Maintenance de l'éclairage public par le Syder :

- Remplacement des ouvrages montée des Combettes : 1 735 € - reste à la charge de la commune 946 €
- Remplacement des luminaires chemin du Damné : 867€ - reste à la charge de la commune 473 €

En matière d'éclairage public, il est évoqué l'extinction nocturne. Par 10 voix pour et 4 abstentions, le conseil serait favorable à l'extinction de l'éclairage public. Ce point est abordé à titre consultatif.

Des travaux sont à effectuer au boulodrome ; c'est pourquoi, nous sommes sollicités afin de savoir s'il est possible que la commune participe et prenne en charge une partie des travaux. Il est proposé un devis de l'entreprise Azedthem d'un montant de 2 693,72 € HT. Monsieur le Maire soumet cette demande au vote. Le conseil municipal À L'UNANIMITÉ accepte de financer la totalité des travaux. Le devis sera donc réédité avec l'intitulé de la commune.

## Divers

La commune recevra au titre de la répartition pour l'exercice 2021, du fonds départemental de péréquation des taxes additionnelles aux droits d'enregistrement sur les mutations à titres onéreux 57 422,11 € (il a été versé 66 405 € en 2020).

Subventions attribuées au titre de la programmation DSIL pour la rénovation énergétique concernant :

- La rénovation du circuit de chauffage de l'école communale : 49 831 €
- Travaux de réfection de façades de l'école – isolation thermique par l'extérieur : 34 865 €.

Appel à candidatures pour un marché de maîtrise d'œuvre concernant l'accessibilité de l'école : consultation auprès de 3 architectes.



**Objet : Marché de Maîtrise d'œuvre – Consultation architecte pour le bâtiment communal « École » - Délibération n° 2021-43**

Monsieur le Maire propose de lancer une consultation auprès de 3 architectes pour le projet de réaménagement du bâtiment communal de l'école comprenant la réhabilitation de logements, l'installation d'un ascenseur et la mise en conformité de l'accessibilité, l'aménagement d'une salle destinée aux associations locales.  
Le budget des travaux est estimé entre 350 000 € HT et 380 000 € HT ; les frais d'honoraires sont évalués à 10 % donc ne dépasseront pas le seuil de 40 000 € HT.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par **14 VOIX POUR** (dont 2 voix par procuration), soit **À L'UNANIMITÉ**

- ✎ **AUTORISE** monsieur le Maire à lancer cette consultation sans procédure adaptée et publicité non obligatoire, auprès de 3 architectes
- ✎ **DIT** que le seuil des honoraires n'atteindra pas 40 000 € HT.

## 9/ Questions et informations diverses

- a) Remerciements du Salon de coiffure Anny pour versement de l'aide Covid.
- b) Pour information, les élections présidentielles devraient avoir lieu les 10 et 24 avril 2022 ; les élections législatives les 12 et 19 juin 2022.
- c) **À compter du 1<sup>er</sup> octobre changement des horaires d'ouverture au public de la mairie :**
  - 📅 Mardi : de 14 h 00 à 17 h 30
  - 📅 Mercredi : de 14 h 00 à 16 h 00
  - 📅 Jeudi : de 9 h 00 à 12 h 00
  - 📅 Vendredi : de 14 h 00 à 16 h 00
  - 📅 Samedi : de 9 h 00 à 12 h 00
- d) Cession du chemin de la caserne signée avec la commune de Lamure-sur-Azergues. Présentation du devis de la maçonnerie Jomard pour l'aménagement du chemin de la caserne jusqu'au garage du gravier 3 747,00 € HT + à prévoir 1 000 € pour un puits perdu.
- e) Halle : réunion le 24 septembre 2021 à 8 h 00 ; la presse sera convoquée.
- f) Acquisition du bâtiment de madame Claudette Roche : la commission travaux, avec éventuellement d'autres élus, doit se réunir pour évoquer les projets susceptibles de voir le jour.
- g) Organisation du trail des 8 et 9 octobre prochain avec planning des bénévoles. Le parcours de 110 km traverse sur la commune avec un passage au moto-cross.
- h) Installation du kiosque sur la place de l'ancienne pharmacie dédié aux écrans tactiles de la COR – borne d'information.
- i) Changement de prestataire pour le portage de repas des anciens : ce point sera débattu en réunion CCAS.
- j) Remerciements des jardiniers pour le potager de l'école.
- k) Point sur la rentrée : À ce jour, il y a 94 élèves inscrits à l'école répartis :
  - 📅 8 petite section, 7 moyenne section, 15 grande section, 11 CP, 13 CE1, 10 CE2, 14 CM1, 16 CM2.Une nouvelle apprentie pour deux ans, en vue de la préparation d'un CAP petite enfance a débuté au 01 septembre 2021. Un contrat aidé a été recruté, à raison de 20 heures hebdomadaires, pour une durée de 9 mois ; ce contrat est subventionné à hauteur de 65 %.  
La demande d'aide de 3 000 € a été reconduite et demandée auprès des services de l'ASP.
- l) **Dates des prochaines réunions ou manifestations**
  - 📅 Prochain conseil municipal : le 14 octobre 2021 à 19 h 00.

Séance levée à 21 h 05.

Isabelle VINCENT,  
Secrétaire de séance



Marc DESPLACES  
Le Maire



